

DELIBERATION N° 89/04-03 - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE D'EXPANSION

*L'article 7 des statuts du Comité d'Expansion stipule que "l'Association est administrée par un conseil, dénommé Conseil d'Administration, composé de 15 membres :*

- le Maire de la Commune, Président de droit,*
- 7 membres du Conseil Municipal de la Commune ou désignés par ce dernier,*
- 7 membres élus parmi les associations adhérentes et par l'Assemblée Générale."*

*L'Assemblée Générale du 22 Juin 1988 a élu les 7 représentants des associations suivants :*

- Monsieur André BERTRAND, Président de la M.J.C.*
- Monsieur Philippe FRANOUX, Association Familiale*
- Monsieur Bernard RUTH, Président du L.C.R.*
- Monsieur Gilbert LEMARQUIS, Président de l'A.R.T.*
- Monsieur Jean-Paul LAGADEC, Président du C.E.L.*
- Monsieur Denis GASCARD, L.T.C. + bénévoles*
- Monsieur Louis PIERROT, A.S.L. Football*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :*

- Madame Martine SURGET, Adjoint au Maire*
- Monsieur Jean-Claude BRUNGARD, Adjoint au Maire*
- Monsieur Serge REMY, Adjoint au Maire*
- Monsieur Denis DEFFOUN, Conseiller Municipal*
- Madame Catherine GRAILLOT, Conseillère Municipale*
- Monsieur Robert ROUSSELOT, Conseiller Municipal*
- Monsieur GAUZELIN, Conseiller Municipal,*

*pour le représenter au Conseil d'Administration du Comité d'Expansion.*